

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29427**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Dessinateur des lots techniques du bâtiment

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de la branche professionnelle des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils - Fonds d'assurance formation ingénierie études et conseil (Fafiec)	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3018 - Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseil

#### Code(s) NSF :

230n Etudes et projets d architecture et de décors

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'emploi de dessinateur des lots techniques du bâtiment a pour finalité d'exécuter, sur la base d'instructions précises, les plans d'ensemble ou de détail, numérisés en 2D ou 3D, en respectant les délais et méthodes en vigueur dans le bureau d'études.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Réaliser et/ou modifier les ensembles ou sous-ensembles décrits dans le cahier des charges à l'aide de la DAO
- Assurer la cotation fonctionnelle des plans réalisés
- Utiliser, renseigner et archiver la documentation du projet
- Assurer le reporting de son activité
- Effectuer une analyse simple des plans de maîtrise d'œuvre
- Participer aux relevés de terrain et aux recueils des données
- Participer à l'avant-projet et aux chiffrages sur tout ou partie de l'ouvrage

Compétences ou capacités attestées :

- Utiliser des outils techniques : un progiciel de DAO (Autocad), matériel informatique et traceur
- Mettre en œuvre les pratiques et techniques spécifiques au domaine bâtiment (lots techniques et de finition...)
- Mettre en œuvre les techniques et conventions de dessin : pré-dimensionnement, définition de plans, coupes et détails nécessaires à la compréhension des techniques présentées
- Comprendre et intégrer les contraintes techniques et économiques du bâtiment
- Organiser et prioriser son activité, réaliser le classement et l'archivage documentaire
- Veiller à la sécurité et à la confidentialité des données informatiques ou papier
- Comprendre et analyser les plans
- Analyser et intégrer les besoins clients
- Travailler et communiquer en équipe projet

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Il s'exerce dans les bureaux d'études et les entreprises intervenant dans le secteur de la construction, éventuellement dans les collectivités territoriales, et les cabinets d'architectes.

Dessinateur du bâtiment

Dessinateur de la construction

Dessinateur d'études

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :

- F 1104 Dessin BTP
- H 1202 Conception et dessin de produits électriques et électroniques
- H 1203 Conception et dessin produits mécaniques

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1104 : Dessin BTP

H1202 : Conception et dessin de produits électriques et électroniques

H1203 : Conception et dessin produits mécaniques

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification se décompose en 4 unités :

Unité 1 : connaissances générales du bâtiment

Unité 2 : Techniques et conventions de dessin

Unité 3 : DAO et maquette numérique

Unité 4 : Spécialité

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un membre de la CPNE (ou d'une personne désignée par celle-ci) et d'au minimum deux personnes parmi les membres de jurys, professionnels du domaine de la construction, habilités par la CPNE. La CPNE - Fafiec constitue le jury, et valide, lors de ses séances plénières, la délivrance (ou non) du CQP). Pour ce faire, elle s'appuie sur les évaluations d'un jury délégué. Ce dernier est composé, outre son président, d'au minimum de 2 personnes parmi la liste des membres de jurys habilités par la CPNE.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par un membre de la CPNE (ou d'une personne désignée par celle-ci) et d'au minimum deux personnes parmi les membres de jurys, professionnels du domaine de la construction, habilités par la CPNE. La CPNE - Fafiec constitue le jury, et valide, lors de ses séances plénières, la délivrance (ou non) du CQP). Pour ce faire, elle s'appuie sur les évaluations d'un jury délégué. Ce dernier est composé, outre son président, d'au minimum de 2 personnes parmi la liste des membres de jurys habilités par la CPNE.
Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par un membre de la CPNE (ou d'une personne désignée par celle-ci) et d'au minimum deux personnes parmi les membres de jurys, professionnels du domaine de la construction, habilités par la CPNE. La CPNE - Fafiec constitue le jury, et valide, lors de ses séances plénières, la délivrance (ou non) du CQP). Pour ce faire, elle s'appuie sur les évaluations d'un jury délégué. Ce dernier est composé, outre son président, d'au minimum de 2 personnes parmi la liste des membres de jurys habilités par la CPNE.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X	Le jury est présidé par un membre de la CPNE (ou d'une personne désignée par celle-ci) et d'au minimum deux personnes parmi les membres de jurys, professionnels du domaine de la construction, habilités par la CPNE. La CPNE - Fafiec constitue le jury, et valide, lors de ses séances plénières, la délivrance (ou non) du CQP). Pour ce faire, elle s'appuie sur les évaluations d'un jury délégué. Ce dernier est composé, outre son président, d'au minimum de 2 personnes parmi la liste des membres de jurys habilités par la CPNE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**
**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Dessinateur des lots techniques du bâtiment » avec effet au 30 janvier 2015, jusqu'au 30 janvier 2018.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel le 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

FAFIEC  
25 Quai Panhard et Levassor  
75013 Paris  
0811 02 11 12 (www.fafiec.fr)

[FAFIEC](#)

**Lieu(x) de certification :**

FAFIEC - 25 Quai Panhard et Levassor - 75013 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

- CESI - 30 rue de Cambronne, 75015 PARIS (01 55 17 81) : Nanterre, Aix-en-Provence, Angoulême, Bordeaux, Brest, Nantes, Rouen, Strasbourg

- AFPA (N° vert 0800 02 8000) : Chevigny St Sauveur (Bourgogne), Colmar, Champ sur Marne, Metz, Le Mans, Toulouse, Lyon Saint Priest

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** [Dessinateur des lots techniques du bâtiment](#)